



Maison abandonnee proprietaire decede

Par **perline95**, le **03/07/2011** à **15:59**

Bonjour, rnje vous contacte car moi est mon mari avons trouver une maison abandonnerrnnous avon etait ce renseigner au cadastre qui nous on donner les coordonnee de la proprietaire rnj'ai donc envoyer une lettre recommander a cette dame pour lui demander de louer sa maison ,la lettre ma etait retourner par le facteur .rnj'ai donc etait faire une enquete chez le voisinage de la maison ou je suis tomber sur un tres bonne ami de la proprietaire de la maison rnil ma dit que la dame etait decedee depuis plus de 20 ans et que elle aurai fait dont de la maison a l'association du petit frere des pauvre mais qu'un heritier aurez fait sont apparition rnje suis donc retourner au cadastre pour leur expliquer la situation et il mon dit que a leur connaissance aucun dont ni aucun heritier se serai mannifester et que sa appartien toujours a la dame meme si elle est decede rnj'ai donc pris rendez-vous avec le maire de la commune qui ne ma pas donner suite rnje suis donc dans l'impasse comment puis-je faire pour pouvoir la louer ?rnpuis-je rentrer dans la maison y installer le courant et l'eau ?rnquelle risque je peut encourir si je m'installe dedans rnmerci d'avance pour vos reponse

Par **corimaa**, le **03/07/2011** à **16:25**

Peut etre que personne ne s'est jamais occupé de la succession. En plus, si cette dame n'avait pas d'heritier reservataire (enfant, petit enfant) elle pouvait tres bien faire don de cette maison à cette association sans qu'un heritier ne puisse s'y opposerrnnSi vous vous appropriez cette maison qui n'est pas à vous, vous serez considéré comme des squatters et les heritiers pourront vous en faire partir

Par **mimi493**, le **03/07/2011 à 16:32**

[citation]puis-je rentrer dans la maison y installer le courant et l'eau ? [/citation] puis-je entrer chez vous et m'y installer ? La réponse ne vous semble-t-elle pas évidente ?
Je ne vois en quoi le cadastre pourrait être au courant des conflits dans une succession, la seule chose qu'ils peuvent apporter c'est l'information que la succession n'est pas faite.

Par **perline95**, le **04/07/2011 à 18:15**

donc je suis un peu bloquer a qui dois-je m'adresser alors ?
l'association ?

Par **mimi493**, le **04/07/2011 à 18:19**

oui, pourquoi pas

Par **perline95**, le **04/07/2011 à 21:04**

ok merci pour vos reponse je vous tien au courant des que j'ai des nouvelles

Par **sammmy**, le **18/07/2011 à 00:31**

je suis stagiaire au cadastre donne moi l'adresse de la maison comme ça je savoir le numero de propriété

Par **perline95**, le **18/07/2011 à 01:36**

c'est le 29 rue de verdun a bessancourt dans le 95